

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**19**

Date de la Convocation :

**4 avril 2023**

Objet de la délibération :

**DEL2023 016 – Compte de Gestion 2022 COMMUNE DE LEON**



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trois Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Martine DUVIGNAC, Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mr Dominique LARTIGAU

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2022 du Budget de la Commune de Léon établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après délibération et avec **15 voix Pour et 4 Abstentions** (Mr E. Macquart, M. Darrémont, Mmes I. Bouches, M. Lagorce), **DECIDE** :

- De voter le compte de gestion 2022 de la Commune de LEON, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :

